



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2021-124

PUBLIÉ LE 24 MARS 2021

Sommaire

Direction départementale de la cohésion sociale /

75-2021-03-23-00002 - Arrêté modifiant la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et délégués aux prestations familiales (6 pages)

Page 3

Direction départementale de la cohésion sociale

75-2021-03-23-00002

Arrêté modifiant la liste des mandataires
judiciaires à la protection des majeurs et
délégués aux prestations familiales

ARRÊTÉ
**modifiant la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs
et délégués aux prestations familiales**

LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU les articles L. 471-2, L. 472-1-1 et L. 474-1 du code de l'action sociale et des familles modifiés ;

VU la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, notamment ses articles 44 et 45 ;

VU l'arrêté du 20 mai 2020 portant nomination de Mme Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine, en qualité en outre de directrice départementale de la cohésion sociale de Paris par intérim à compter du 1^{er} juin 2020;

VU l'arrêté préfectoral n°75-2020-06-05-009 du 8 juin 2020 portant délégation de signature en matière administrative à Mme Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale de Paris par intérim ;

VU l'arrêté préfectoral n° 75-2020-01-27-004 du 28 janvier 2020 modifiant la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et délégués aux prestations familiales pour l'année 2020 ;

CONSIDERANT la suppression d'une préposée d'établissement et la nomination d'un préposé pour un autre établissement,

CONSIDERANT la mise en retrait d'une mandataire individuelle pour une durée de 2 ans ;

Sur proposition de la directrice départementale de la cohésion sociale de Paris par intérim ;

ARRÊTE :

Article 1

1

Les articles 1 et 2 de l'arrêté n°75-2020-01-27-004 susvisé sont modifiés comme suit :

La liste des personnes habilitées pour être désignées en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par les juges des tutelles pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la **tutelle, de la curatelle ou du mandat spécial** auxquelles il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice est ainsi établie pour le département de Paris :

a) Personnes morales gestionnaires de services :

- ASSOCIATION D'AIDE AUX ISRAELITES AGES ET MALADES (A.D.I.A.M.-TUTELLES)
- ASSOCIATION TUTELAIRE DE LA FEDERATION PROTESTANTE DES ŒUVRES (A.T.F.P.O.)
- ASSOCIATION TUTELAIRE NATIONALE SAINT-JEAN DE MALTE (A.N.A.T. SAINT-JEAN DE MALTE) – Service tutélaire APJA
- FONDATION C.A.S.I.P. – C.O.J.A.S.O.R.
Comité d'Action Sociale Israélite de Paris (C.A.S.I.P.)
Comité Juif d'Action Sociale et de Reconstruction (CO.J.A.S.O.R.)
- GROUPE D'AIDE A LA GESTION DU XIX^e
- ARIANE-FALRET
- UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE PARIS (U.D.A.F)

b) Personnes physiques exerçant à titre individuel :

- 1) ANDREUX Frédérique
- 2) BARROS Inès
- 3) BAUDREY Patrick
- 4) BENITAH Gisèle
- 5) BERGES Emmanuelle
- 6) BLIJ Jolanta
- 7) BOUKOBZA Morgan
- 8) BRAMSEN-BAILLY Laurence
- 9) BRESSON Isabelle
- 10) BRISSON Michèle
- 11) CANAC Valérie
- 12) CAPALBO Franca
- 13) CARLTON Marc
- 14) CATHALA Georges
- 15) CHABOD-COUSTILLAS Virginie
- 16) CHENEL Dominique (Madame)
- 17) CINTRAT Stéphanie
- 18) DAEYE Claire
- 19) DAVID François-Xavier
- 20) DE BELLABRE-LEBIEDINSKY Sylvie
- 21) DE LA FOURNIERE Philippe
- 22) DE MONTGOLFIER Xavier
- 23) DEBROISE Françoise
- 24) DESCHAMPS Thierry
- 25) DESJONQUERES Claire
- 26) DUFOUR-TISSEUIL Catherine
- 27) FAUCHER Isabelle
- 28) FOLBAUM Fabienne

2

- 29) FUSTER Jacques
- 30) GALLIÉ Quitterie
- 31) GOUTEL Guiral
- 32) GOZARD Anne
- 33) HUREL CASTELNAU Martine
- 34) JAMES JARRETHIE Sylvie
- 35) JODELAIS Franck
- 36) KNOCKAERT Frédérique
- 37) LACRONIQUE Cécile
- 38) LAGARDERE Béatrice
- 39) LARRAMENDY Claudine
- 40) LECHAT Sophie
- 41) LEDOS Anne-Sophie
- 42) LEPEINGLE-ABBAS Dominique (Madame) - **Indisponible du 01/01/2021 au 31/12/2022**
- 43) LEVY Carole
- 44) L'HUILLIER Jean-Pierre
- 45) MALOT Cassie
- 46) MASSOLIN Dominique (Madame)
- 47) MASSONNEAU Arnaud
- 48) MERCIRIS Sandrine
- 49) MITHOUARD Sophie
- 50) PICHERY Rémy
- 51) PIRLOT Frédéric
- 52) ROSSETTI Marie
- 53) RIOLI Claude
- 54) ROY Mikaël
- 55) RULLEAUD-BEAUFOR Patrick
- 56) SAINT-JEANNET Laure
- 57) TOLEDANO Annie Laurence
- 58) TUFFERY Betty
- 59) VINCENT Henri
- 60) VOLFF Annie
- 61) WALTER Sylvie

c) Préposés d'établissements au titre de mandataires judiciaires à la protection des majeurs :

Etablissements de l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP) :

- Mme Stéphanie COLAS rattachée à :

HÔPITAL BICETRE
94275 LE KREMLIN-BICETRE

HÔPITAL PAUL BROUSSE
94800 VILLEJUIF

HÔPITAL ANTOINE BECLERE
92140 CLAMART

- M. Faouzi DIANE rattaché à :

3

Direction départementale de la cohésion sociale - DDCS : 5 rue Leblanc 75911 PARIS CEDEX 15
Standard 01 82 52 40 00 – Télécopie 01 82 52 47 35

HÔPITAL BROCA
75013 PARIS
HÔPITAL LA ROCHEFOUCAULD
75014 PARIS
HÔPITAL COCHIN
75014 PARIS
HÔPITAL HÔTEL DIEU
75004 PARIS
HÔPITAL VAUGIRARD
75730 PARIS Cedex 15
HÔPITAL NECKER ENFANTS MALADES
75015 PARIS
HÔPITAL EUROPEEN GEORGES POMPIDOU
75015 PARIS
HÔPITAL CORENTIN-CELTON
92133 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex
HÔPITAL LA COLLEGIALE
75005 PARIS

- Mme Sylvie CAPILLON rattachée à :

HÔPITAL CHARLES FOIX
94205 IVRY SUR SEINE Cedex

- Mme Nadine BEVAN rattachée à :

HÔPITAL LOUIS MOURIER
92701 COLOMBES Cedex

- Mme Céline GELLY rattachée à :

HÔPITAL GEORGES CLEMENCEAU
91750 CHAMPCUEIL

HÔPITAL JOFFRE – DUPUYTREN
91211 DRAVEIL Cedex

HÔPITAL EMILE ROUX
94456 LIMEIL BREVANNES Cedex

- (Poste vacant) :

HÔPITAL RENE MURET
93270 SEVRAN

- Mme Tschoptchou Nathalie NANA rattachée à :

HÔPITAL SAINTE PERINE
75781 PARIS Cedex 16

- Mme Christelle CLAVE rattachée à :

HÔPITAL MARIN DE HENDAYE
64701 HENDAYE Cedex

4

Direction départementale de la cohésion sociale - DDCS : 5 rue Leblanc 75911 PARIS CEDEX 15
Standard 01 82 52 40 00 – Télécopie 01 82 52 47 35

- Mme Rekia BELGOMARI rattachée à :

HÔPITAL SAN SALVADOUR
83407 HYERES Cedex

Etablissements hors Assistance publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP) :

- Mme Laure COURTEAUDON rattachée à :

**ASSOCIATION DE SANTE MENTALE ET LUTTE CONTRE
L'ALCOOLISME DU XIIIe arr.**
75013 PARIS

- M. Mikaël REVERSEAU rattaché à :

GHU PARIS PSYCHIATRIE ET NEUROSCIENCES

- Mme Clémence DREUX et M. Olivier RUSAK rattachés à :

EPS LES HÔPITAUX DE SAINT MAURICE
94410 SAINT-MAURICE

Article 2

La liste des personnes habilitées pour être désignées en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par les juges des tutelles pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la **tutelle aux prestations sociales adultes ou de la mesure d'accompagnement judiciaire** est ainsi établie pour le département de Paris :

Personnes morales gestionnaires de services (adresses sur liste jointe) :

- ASSOCIATION D'AIDE AUX ISRAELITES AGES ET MALADES (ADIAM)
- ASSOCIATION TUTELAIRE DE LA FEDERATION PROTESTANTE DES OEUVRES (ATFPO)
- FONDATION CASIP-COJASOR
- ARIANE-FALRET
- UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE PARIS (U.D.A.F)
-

Personne physique exerçant à titre individuel :

- JODELAIS Franck

Article 3

La liste des personnes habilitées pour être désignées par les juges en qualité de **délégués aux prestations familiales** est ainsi établie pour le département de Paris :

Personne morale gestionnaire de service :

- UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE PARIS (U.D.A.F)

Article 4

Une ampliation du présent arrêté sera notifiée :

- au procureur de la République près le tribunal de grande instance de Paris ;
- aux 12 juges des tutelles des 6 cabinets du Tribunal de Paris ;
- au Président du Tribunal pour enfants du tribunal de grande instance de Paris.

Article 5

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du préfet, secrétaire général de la préfecture de Paris, soit hiérarchique auprès du ministre chargé des affaires sociales, dans les deux mois suivant la notification.

Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal administratif de Paris, également dans un délai de deux mois à compter de la notification individuelle, ou dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé préalablement, l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant rejet implicite.

Article 6

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris. Le Directeur départemental de la cohésion sociale de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 23 mars 2021

pour le Préfet de la région Ile-de-France,
Préfet de Paris, et par délégation,
La Directrice départementale
de la cohésion sociale par intérim,

Signé

Jeanne DELACOURT